

À COMPLÉTER PAR LE TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Ce document est à renvoyer à votre mutualité dans les 48 heures qui suivent la reprise de travail après votre repos de maternité ou congé d'adoption ou si vous reprenez le travail AVANT la date de fin de la période d'incapacité de travail notifiée par votre mutualité ou l'INAMI. Cette déclaration doit permettre à votre mutualité de cesser le paiement des indemnités.

OU APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

Nom :
Prénom :
Numéro national :
Rue et n° :
CP et commune :

Tél :

E-mail :

Le soussigné : travailleur indépendant conjoint aidant
informe le médecin-conseil qu'il a repris une activité professionnelle à partir du :/...../.....

Date :/...../.....

Signature du travailleur indépendant :



Besoin d'un traitement express ? Déposez votre formulaire complété via l'onglet « Envoyer un document » de MyMutualia. Plus besoin d'envoyer l'original papier. Simple, rapide, efficace !

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), nous vous informons que nous traitons vos données dans le cadre de notre mission de participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, sous la responsabilité de l'UNMN (l'Union nationale des mutualités neutres), responsable du traitement pour les matières fédérales et des SMR des mutualités neutres, responsables de traitement pour les matières régionalisées. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter notre déclaration vie privée ou à nous contacter à info@mutualia.be.

SIÈGE ADMINISTRATIF

Place Verte, 41
4800 Verviers
Tél. 087 31 34 45

SIÈGE SOCIAL

Bd Brand Whitlock, 87/93 bte 4
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél. 02/733 97 40

info@mutualia.be
www.mutualia.be
BE47 3480 0300 8680